

## Réception du 18 décembre 2018

### Discours du Président

*Cercle national des Armées*

---

Monsieur le Président du Conseil d'État,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,  
Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice de l'énergie,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Chers vous tous,

Merci d'être là ce soir pour un moment, d'amitié, de partage. Je suis très heureux de vous accueillir ce soir dans cette magnifique maison, le Cercle National des Armées inauguré par Gaston Doumergue en 1928. Quelques jours avant Noël et ses agapes bienvenues, il était souhaitable que nous puissions bavarder ensemble sereinement. Isabelle George, incroyable cantatrice, nous a donné le « *la* » de cette conversation.

Nous avons l'occasion de nous rencontrer régulièrement, d'échanger, de discuter, de nous chamailler parce que nous ne sommes pas toujours d'accord. Mais grâce à tous ces moments nous faisons surtout avancer

l'avenir énergétique de notre pays. C'est pour cela que ces moments de dialogue sont importants.

Ce soir en effet j'aimerais que nous partagions un moment de joie et de détente. Je suis sincèrement heureux de vous retrouver et de partager avec vous quelques engagements culturels, sociaux et républicains. On en parlera ensemble autour d'un verre.

Le contexte économique et politique actuel est compliqué, la question du pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des Français. Ils l'expriment selon des méthodes en jaune que pour ma part je condamne. Mais oui, il faut réaffirmer la nécessité de la solidarité, de la vie sociale du partage que depuis 30 ans nous l'avons trop souvent oublié.

Mais pour faire cela, le meilleur moyen reste la République. Le prix de l'énergie fait partie des soucis légitimes, des angoisses de ceux qui sont à la peine, mais il faut concilier cela avec la transition énergétique, condition absolue de l'avenir de notre planète. C'est pourquoi le rôle de la CRE est important car l'impact de cette transition énergétique doit se faire au meilleur coût. Tout cela nous oblige à encore plus d'efficacité et plus d'engagement au service de nos concitoyens. La loi nous demande de veiller à l'intérêt du consommateur. Le consommateur, c'est la citoyenne, le citoyen, celle ou celui qui est privilégié dans ses revenus mais aussi, celle ou celui qui souffre, qui se rebelle, qui s'insurge, qui se calme, qui travaille et qui a droit tous les égards puisque c'est elle, c'est

lui qui gouverne en démocratie. A la CRE, comme ailleurs, notre rôle, dès lors que nous avons une parcelle de responsabilité c'est de lui apporter les conditions de la confiance, de faire en sorte qu'il soit fier de son pays, de son industrie, de ses infrastructures, de ses services publics, de ses innovations, de toutes ces petites et grandes choses qui, bien gouvernées, bien désirées, bien réalisées, rendent possibles les beautés d'une civilisation.

A l'heure où nous nous apprêtons à finir l'année 2018, j'aimerais revenir sur cette année qui a été très denses pour notre secteur mais aussi pour la CRE.

Permettez-moi donc de vous faire un rapide tour d'horizon des principaux travaux de cette année et d'exposer à cette occasion les principes qui guident notre action :

**Tout d'abord la CRE a contribué à sécuriser les approvisionnements en gaz et en électricité : c'est là une de ses missions principales**

Cela passe d'abord par **une régulation des réseaux** adaptée aux enjeux du futur.

En effet, le rôle des réseaux change et changera encore et la régulation des réseaux doit donc évoluer aussi. Les objectifs restent les mêmes : assurer que les réseaux soient gérés de façon efficace, tant pour les coûts que pour la qualité de service et la sécurité d'approvisionnement. Elle est

assurée grâce aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport gaz et d'électricité que je souhaite saluer car nous travaillons bien ensemble : oui, il faut citer RTE, ENEDIS, TEREKA, GRT Gaz, GRDF et tous les ELD. Je profite, pour une fois de plus, de rendre un hommage appuyé aux collaborateurs de ces entreprises. Dès qu'il y a crise, ils sont là : rappelez-vous Irma, les tempêtes en France. Merci à eux. Par ailleurs, en 2019, nous travaillons à mieux choisir ensemble la nature des investissements. C'est l'un des travaux à mener dans ce cadre de l'élaboration des tarifs. **Dans ce cadre, les interconnexions européennes** jouent un rôle essentiel à la sécurité d'approvisionnement. Elles coûtent très cher, il faut donc les choisir de façon intelligente pour qu'elles ne pèsent pas sur la facture des consommateurs. D'autant plus qu'elles vont jouer demain un rôle de plus en plus important avec le développement des énergies intermittentes qui vont augmenter les besoins d'échange et de secours entre pays.

La France est aujourd'hui largement interconnectée avec les pays voisins, tant en gaz qu'en électricité. Plusieurs projets d'interconnexions électriques ont été mis en œuvre ces dernières années avec l'Espagne ou la Suisse tandis que des projets sont en cours de construction notamment avec l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni et l'Irlande. Cela a grandement mobilisé la CRE et RTE en 2018.

Interconnexion en gaz aussi et j'en profite pour redire que je ne vois pas de bénéfice au projet STEP au moment où le transport de gaz a été déjà très largement développé.

Mais la sécurité d'approvisionnement est aussi assurée par **le stockage de gaz**. La réforme de l'accès aux stockages prévue par la loi sur les hydrocarbures, publiée il y a presque 1 an, a permis de garantir le remplissage des stockages nécessaire à cette sécurité d'approvisionnement, elle a aussi conduit à une meilleure transparence sur les coûts du stockage. Durant les deux derniers hivers, il y eut des peurs sur l'approvisionnement, il n'y en a plus. Merci à tous ceux qui ont permis cette belle réalisation au profit des consommateurs de Gaz et de notre pays en général. Merci à la Commission Européenne de nous avoir accompagné.

**Puisque l'on parle de gaz, il faut dire un mot sur l'achèvement de la zone unique de marché du gaz** : elle est entrée en vigueur le 1er novembre 2018. Elle marque l'achèvement de 15 ans de travaux à la fois sur le renforcement physique des réseaux et sur les règles de fonctionnement de marché menés par les gestionnaires de réseaux, sous l'impulsion de la CRE.

Il faut ici saluer le travail des opérateurs GRTgaz et Téréga, notamment de leurs équipes sur le terrain qui ont conduit, dans les délais et dans les coûts prévus, un chantier industriel immense.

Cette zone unique permettra de faire disparaître les écarts de prix du gaz qui existaient entre les zones Nord et Sud au profit d'un prix unique pour tous les consommateurs. Dans un contexte marqué par la fin programmée des tarifs réglementés de vente en gaz, cette évolution était indispensable pour que tous les consommateurs soient sur un pied d'égalité.

Pour conclure sur la sécurité des approvisionnements, il faudrait dire un mot sur la PPE. Elle se construit encore après les premières annonces du Gouvernement. Ce n'est pas de la responsabilité de la CRE. Nous avons essayé d'aider, d'accompagner tout en restant à notre place. Laissez-moi seulement dire que je trouve que le processus de construction est le bon et que, ce que nous voyons me semble juste, honnête, indispensable et courageux de la part du Gouvernement. Un mot encore pour fustiger ceux qui confondent volontairement le débat sur le nucléaire, avec le débat sur le changement climatique. Le débat doit exister, mais il est d'une autre nature, bien évidemment.

### **La CRE protège le consommateur final**

C'est une autre de ses missions. Le monde de l'énergie change à toute vitesse. Les transformations en cours et à venir sont profondes : transition énergétique, adaptation des réseaux à une production de plus en plus décentralisée, autoconsommation, évolution des métiers avec la révolution digitale, gestion des données, etc. Dans ce nouveau monde, quelle est la place du consommateur ?

Les points d'entrée de ce débat, sont nombreux et **les compteurs communicants, Linky et Gazpar**, pierres angulaires de l'innovation sont à citer en premier. Nous avons devant nous un chantier collectif essentiel pour parvenir à tirer le meilleur parti des compteurs évolués, au bénéfice des consommateurs et au bénéfice de la transition énergétique. Arrêtons l'obscurantisme désormais dénoncé des fake news et soyons tous derrière ceux qui sont chargés de cette opération d'envergure.

Consommer mieux, avec efficacité c'est-à-dire protéger la planète sans restreindre notre confort, c'est l'enjeu des compteurs intelligents.

La défense du consommateur passe aussi par **la liberté de choisir**, la possibilité de prendre part aux décisions qui sont prises, son rôle éventuel en tant que producteur et sa participation à la défense de l'environnement. Ces considérations nouvelles, sont rendues possibles aujourd'hui par la digitalisation et l'intrusion de l'information et de la communication dans tous nos systèmes de production et de consommation.

**A ce sujet, je veux dire un mot sur l'autoconsommation**. Elle va dans le sens de la modernisation et de l'évolution des technologies de plus en plus performantes : elle est donc souhaitable. Nous y sommes favorables et je l'affirme une nouvelle fois devant vous.

L'essor de l'autoconsommation individuelle et collective bouleversera les modes de consommation de l'électricité et ce sera un très grand progrès. Mais il est du ressort de la CRE de s'assurer que son développement se fasse de manière harmonieuse et cohérente avec les

bénéfices apportés au système électrique. Les lignes rouges sont le financement des réseaux et l'équité territoriale. Tant que nous n'avons pas résolu ces contradictions, il ne peut y avoir de développement massif de l'autoconsommation. Mais nous trouverons ensemble la solution, je n'en doute pas.

Dans un contexte de prix de l'énergie en hausse, un nombre croissant de consommateurs s'intéresse à sa facture et recherche l'offre la plus attractive. **Le prix de l'électricité et du gaz** doit être maîtrisé, c'est le travail quotidien de la CRE dans le cadre de sa mission de surveillance des marchés, qu'elle exerce en s'assurant de la protection du consommateur et de son accès à l'énergie. La CRE ne saurait renoncer à cette mission.

La suppression des tarifs réglementés de vente de gaz est actée. Il me semble qu'avoir une référence de prix, fixée par une autorité indépendante sera toujours utile, pour permettre aux clients et aux fournisseurs de s'orienter dans la multiplicité tarifaire. Maintenant, il faut conclure ce process. Il y a désormais un consensus. Il faut que la loi soit votée et promulguée au plus vite.

L'avenir des **tarifs réglementés de vente électricité** est différent. Il appartient au gouvernement de mieux le définir en conciliant la nature de l'électricité, produit de première nécessité, et péréqué sur tout le territoire avec les mesures qui seront prévues dans le 4<sup>ème</sup> Paquet actuellement en

cours de discussion à Bruxelles, et avec l'évolution induite par la PPE. Mais il faut un peu de temps. Simplement, il faut que chacun respecte la décision récente du Conseil d'État qui a validé l'existence des TRVE. A plus court terme, la CRE fera une proposition pour le prochain tarif de l'électricité en février. Il s'agira du prix hors taxe, qui représente les deux tiers de la facture d'électricité, le tiers restant étant constitué de taxes. Il appartient à la CRE d'assurer la contestabilité du tarif et elle le fera. Il appartiendra au Gouvernement d'assurer la stabilité des prix, si il le souhaite et il a un moyen : le montant des taxes. Il y a aussi une donnée nouvelle, c'est le plafond de l'ARENH. Tout cela est possible et la CRE est là pour éclairer le gouvernement et le Parlement.

### **La CRE contribue à la maîtrise des finances publiques dans la croissance indispensable des énergies nouvelles**

C'est sa troisième grande mission. La CRE participe à l'efficacité de l'action publique en matière de transition énergétique, dans l'objectif d'en assurer la maîtrise budgétaire : elle participe à l'élaboration des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables électriques avec la DGEC en rendant un avis sur l'ensemble des arrêtés tarifaires et des cahiers des charges des appels d'offres, et concourt à leur mise en œuvre ; elle contribue activement au chiffrage des conséquences budgétaires des décisions prises en matière de soutien aux énergies renouvelables, dans le cadre de sa mission d'évaluation annuelle des charges de service public de l'énergie.

Oui, c'est difficile et j'ai parfois l'impression que la CRE se crée des ennemis. S'il y en a, ils ont tort. La CRE soutient l'évolution des énergies renouvelables, mais cherche à le faire de manière stable et économe dans le souci de la dépense publique. C'est le seul moyen d'éviter la catastrophe budgétaire que nous avons connu en 2010.

Nous avons réussi sur l'éolien en mer. Alors, il nous faut travailler encore sur l'éolien à terre et le repowering, sur le gaz vert, sur de grands appels d'offres solaires, sur le stockage qui signera, le moment venu, le triomphe des renouvelables. Mais de grâce, soyons tous unis, dans l'intérêt de notre pays, pour refuser la gabegie budgétaire. Les propositions contenues dans la PPE me semblent, à cet égard, très positives.

Au-delà de leurs missions, les agents de la CRE ont travaillé des jours et parfois des nuits sur le contentieux visant le remboursement partiel de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Je souhaite partager avec vous ce moment de satisfaction pour les efforts entrepris pour ne pas donner un blanc-seing à ceux qui ne comptent pas payer leur juste part d'impôts.

La décision du Conseil d'État du 3 décembre dernier, tranche définitivement la méthode de calcul du remboursement et la polémique financière trouve là un coût d'arrêt.

Après une procédure longue touchant à tous les organes juridiques de l'Etat et de l'Union, TA, CAA, CE, CJUE, le Conseil d'Etat a jugé que la

fraction restituable à la société requérante s'élève à 7,42 % de la contribution qu'elle a acquittée au titre de l'année 2009, soit 4 430 euros ! On passe donc d'une demande de 260 000 euros à un remboursement de 4 430 euros. Tout ça pour ça...La bonne nouvelle est que l'impact sur les finances publiques sera beaucoup plus faible qu'on pouvait le craindre, et ce d'autant plus que le CE a jugé que les frais de justice resteraient à la charge du requérant.

**Dans cette recherche de la raison budgétaire et financière, saluons aussi la première décision de sanction du CoRDIS dans le cadre de l'application du règlement REMIT.**

Dans sa décision de sanction du 5 octobre dernier, l'organe de règlement des conflits de la CRE, le CoRDIS a sanctionné pour la première fois des manipulations de marché sur un marché de gros de l'énergie. Le mode opératoire de la société sanctionnée était de nature à envoyer au marché des indications trompeuses quant à l'état de l'offre et de la demande alors que ce comportement ne répondait pas à une logique économique rationnelle. Le CoRDIS a par conséquent sanctionné cette société à hauteur de 5 millions d'euros. Je salue ici la nomination, que je crois imminente, de mon ami Thierry Tuot à la tête du CoRDIS.

Dans le même état d'esprit, j'invite tous les acteurs de ce mauvais feuilleton à clore le chapitre du Commissionnement. Si les gens savaient ce qui se passe, la honte tomberait sur les acteurs de ce vaudeville financier. La CRE ne lâchera rien sur ce sujet. Alors de grâce, arrêtons.

Et puis, je voudrais maintenant dire un mot de construction de l'avenir.

### **Le Comité de prospective tout d'abord**

Initié en octobre 2017, le Comité de prospective de la CRE a rassemblé l'ensemble du monde de l'énergie pour « Éclairer l'avenir » de notre secteur énergétique.

Il a rendu ses premiers travaux en juillet 2018. Je tiens à remercier les nombreux participants aux travaux des groupes de travail, les rapporteurs de chaque groupe et bien évidemment les 6 co-présidents.

Cela a été un succès et je m'en réjouis ! L'intelligence collective est possible !

Dans la continuité de cette première saison, nous avons débuté les travaux de la seconde qui ont pour thème : le verdissement du gaz et de ses usages, les nouvelles dynamiques locales du système énergétique et donner du sens aux données du consommateur. Là encore je remercie les nouveaux co-présidents qui ont accepté de rejoindre cette aventure. Je veux citer l'esprit d'ouverture de ces comités avec des personnalités aussi diverses qu'Olivier Appert, Cécile Maisonneuve, Frédéric Gonand, Bernard Boucault, Fabien Choné ou Philippe Mauguin.

Le fil conducteur de leurs travaux sera la transformation du système énergétique dans les territoires. Le comité a invité les syndicats, des élus locaux, des associations d'élus et il ira sur le terrain. La décentralisation des systèmes énergétiques est inéluctable, mais elle devra être progressive et le bon équilibre devra être trouvé entre acteurs centralisés et décentralisés, entre fulgurances locales et principes républicains

d'égalité, de protection et de confiance et donc de monopole de la distribution.

### **Ainsi, la CRE se place au cœur des innovations énergétiques**

A cet égard, la mobilité présente un enjeu majeur de la transition. Les objectifs très ambitieux fixés par la loi, affichent 7 millions de points de recharge sur les réseaux d'électricité pour accueillir les 4 millions de véhicules électriques et hybrides prévus en 2030. C'est un défi considérable, et plus encore si l'on y ajoute la perspective des bornes bidirectionnelles.

J'ai donc demandé aux services de la CRE de lancer à une vaste réflexion sur le rôle des réseaux d'électricité au service **des véhicules électriques.**

Les services ont rencontré les acteurs, et interrogé leurs homologues européens. Forte de tous ces échanges, la CRE a publié ses conclusions et des pistes d'études issues de ce chantier en vue d'éclairer le débat public, et notamment les discussions autour du projet de loi d'orientation des mobilités.

Je vous invite clairement à nourrir vos réflexions de ce rapport qui est sur le site de la CRE.

La transition énergétique ne pourra se faire sans le développement des réseaux électriques intelligents. Passer de 100 sites de productions à des centaines de milliers, voire des millions : quel défi ! Or, identifier et accélérer le déploiement des réseaux intelligents mais aussi des dispositifs de gestion optimisée de stockage, nécessite de recourir à des

expérimentations. Les technologies évoluent de plus en plus vite et il faut être inventif et souple pour définir la régulation de demain. Les expérimentations doivent permettre d'identifier les verrous juridiques et réglementaires, de déterminer les modèles d'affaires et de montrer la faisabilité technique des innovations testées.

C'est pourquoi j'ai proposé au Gouvernement et aux parlementaires d'insérer dans le code de l'énergie la possibilité pour la CRE de mettre en œuvre **un « bac à sable réglementaire »** qui bénéficierait à l'expérimentation de nouvelles technologies, notamment dans le cadre du développement de la mobilité électrique.

Il s'agit de prévoir, sous certaines conditions, que les obligations de certains acteurs du secteur de l'énergie soient allégées temporairement et pour une durée maximale de quatre ans, lorsque ces acteurs développent une technologie ou un service innovants dans le cadre d'une expérimentation. En aucun cas, je ne perds de vue la priorité de la préservation du service public ; je ne veux qu'enrichir les possibilités d'innovation, pour vivre mieux, pour créer toujours plus, et cela doit être fait avec Enedis.

### **La CRE contribue à l'élaboration de l'Europe et du monde de l'Energie : c'est là aussi une mission essentielle**

Je le dis souvent et je souhaite le répéter ce soir puisque 2019 sera une année importante pour elle : l'Europe est notre bien commun et notre

avenir. Je le répète songez que la paix règne en Europe depuis 73 ans : ce n'était jamais arrivé depuis la pax romana, peut-être depuis toujours.

C'est pourquoi j'ai souhaité que la CRE soit ouverte sur l'Europe, l'Europe de l'énergie est une réalité.

La CRE y travaille chaque jour et elle est, je le crois, je l'espère, un acteur influent, au cœur des débats et des négociations, Puisqu'il s'agit de l'avenir énergétique de notre pays, la CRE doit contribuer à le forger.

En ce moment même (le 18 décembre), a lieu l'ultime réunion de négociation entre le Parlement européen et le Conseil sur l'avenir du marché de l'électricité et sur l'Agence européenne des régulateurs de l'énergie. Une fumée blanche est donc attendue ce soir pour clore les derniers textes du Paquet **« Energie propre pour tous les européens », en négociation depuis plus de deux ans.**

Nous n'avons pas été satisfaits dans toutes nos demandes, mais :

- Par ces textes, l'Europe montre l'exemple et se dote d'un cadre énergie-climat à la hauteur de ses engagements dans l'accord de Paris, en fixant des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre. Ils permettront également de mieux intégrer les énergies intermittentes, de donner un véritable rôle aux consommateurs, de définir un cadre commun pour les mécanismes de capacité, de clarifier les règles pour le

déploiement de l'autoconsommation et du stockage et de stimuler encore davantage les échanges d'énergie entre pays voisins ;

- Ses effets agiront en profondeur sur le fonctionnement des marchés de l'électricité. Très tôt, la CRE a pris part au débat en identifiant des priorités qu'elle a partagées auprès des autorités françaises et des eurodéputés. Et je suis convaincu que si nous ne sommes pas en permanence présents à Bruxelles, d'autres parlent pour et avec nous. La CRE a pris plus de 500 fois cette année son bâton de pèlerin et son ticket de Thalys pour rencontrer, quasi hebdomadairement, la Commission européenne, et suivre les réunions du Conseil de l'UE et du Parlement européen, afin d'apporter - en étroite collaboration avec le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Secrétariat général aux affaires européennes - son éclairage sur les sujets de sa compétence. Merci à nos représentants à Bruxelles, la fameuse RP. Ils font un travail formidable.
- A l'occasion des élections européennes du mois de mai, j'espère que les débats porteront sur les thématiques européennes, et non simplement sur notre nombril national. Nous entendrons sûrement certains dire que l'Europe de l'énergie ne fonctionne pas. Laissez-moi simplement vous rappeler un chiffre : 52. En 2017, pendant 52 jours, la France a importé plus d'électricité qu'elle n'en a

exporté. Pendant 52 jours, la France a eu besoin de ses voisins européens pour sa sécurité d’approvisionnement. Oui, des efforts restent à faire pour coordonner les stratégies en matière de mix énergétique, pour réduire la congestion des réseaux, pour simplifier les règles communes et pour défendre une industrie énergétique européenne. Mais l’Europe de l’énergie existe, elle déjà est incontournable, et le sera encore davantage dans les années qui viennent.

### **Par ailleurs, la CRE a développé ses missions de coopération internationale**

La CRE dialogue régulièrement avec ses homologues. Cette forte implication de la CRE s’est concrétisée par la nomination de Mme Christine Chauvet à la vice-présidence du MedReg, l’association des régulateurs de l’énergie du bassin méditerranéen ; la CRE préside aussi le groupe électricité. De même, Mme Catherine Edwige a été élue vice-présidente des régulateurs membres de la Francophonie et elle présidera ce club en 2020 et Mme Hélène Gassin vient d’être nommée Présidente par intérim du CEER.

- Les femmes de la CRE sont à l’honneur et c’est une voie à suivre par tous.

L'année 2017-2018 a aussi été l'année de lancement de la stratégie de coopération de la CRE à l'international pour soutenir ses homologues des pays tiers dans la régulation de leurs activités.

La CRE a ainsi organisé la venue d'une douzaine de délégations étrangères (Arménie, Burkina-Fasso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Ukraine, Grèce, Brésil, Japon...) sur des sujets très divers (tarifs, présentation générale du régulateur, transition énergétique, équilibrage...).

Un jumelage européen avec le Maroc sur le thème de la régulation de l'énergie a été réalisée ainsi qu'une mission conjointe avec l'AFD en Géorgie.

La CRE soutient en outre l'action des opérateurs français à l'international notamment Enedis dans sa recherche d'alliance avec son homologue grec Hedno, pour l'installation de compteurs communicants en Grèce ou GRDF qui prospecte en Irlande pour développer des compteurs communicants gaz.

En 2019 d'autres actions de coopération se concrétiseront, notamment un jumelage européen (remporté conjointement avec les régulateurs autrichien et grec) avec la Géorgie sur le thème des compteurs intelligents, des missions d'expertises en Turquie et en Albanie.

Enfin une déclaration commune d'intention sera signée avec l'AFD le 10 janvier prochain avec l'ADEME, le CNES, l'INSER, et l'IFREMER

en vue de contribuer à la politique française d'aide publique au développement.

La CRE veut ainsi contribuer au rayonnement de la France et au développement des industries de notre pays.

Avant de conclure, je m'aperçois que je n'ai rien dit sur les ZNI et nos compatriotes d'outre-mer. Mais ils connaissent l'amitié de la CRE à leur égard, l'attention que leur porte Catherine Edwige. Ce mot-là devrait suffire à Gilles Galléan pour continuer à travailler aux nouvelles PPE outre-mer.

En conclusion, que vous dire : que vous l'avez compris, en 2019, la CRE sera encore plus tournée vers l'avenir. Elle continuera à nous accompagner dans cette formidable aventure vers le monde de demain. Elle ne craint pas le changement, elle veut l'accompagner, vous aider à l'anticiper, préparer les choses, libérer et favoriser l'innovation. En même temps, ce changement, cette innovation, ne doivent pas détruire un système français qui bénéficie d'atouts fondamentaux. Notamment celui de préserver la solidarité nationale et l'unité de notre beau pays. Servir à la fois le consommateur, l'industrie, le changement climatique et le rayonnement de la France.

C'est tout cela l'enjeu qui est le nôtre, qui est le vôtre.

Oui, le monde de demain est à construire par le progrès, le partage, la technologie, la coopération. Et dans cette tâche collective, le chapitre sur l'énergie en est le socle. C'est à vous, acteurs de l'énergie qu'il incombe collectivement et individuellement de construire notre avenir.

Je vous remercie à tous d'être présents ce soir : opérateurs, représentants du Gouvernement, parlementaires, associations du secteur, entreprises innovantes, tout ceux qui chaque jour, contribuent au fonctionnement du marché de l'électricité et du gaz, ceux qui contribuent à la préservation et à la transformation du secteur, ainsi que ceux qui contribuent au rayonnement de ce secteur en Europe et dans le monde.

Je conclus en remerciant mes collègues commissaires, les membres du CORDIS et bien évidemment les 150 agents de cette belle maison qui œuvrent quotidiennement pour faire avancer les missions de la CRE.

Je souhaite les remercier tout particulièrement ce soir. Ils sont bien évidemment brillants, compétents, surdiplômés et maîtrisent parfaitement toutes les complexités du secteur de l'énergie. Mais ce qui me frappe particulièrement, c'est leur engagement au service de l'intérêt général et je leur en suis reconnaissant. De même, je souhaite les remercier vivement d'avoir accepté d'installer 30 sans-abris dans les locaux de la CRE pour la période de l'hiver. C'est l'honneur de votre « Maison énergie » de savoir se bousculer un peu pour accueillir, protéger et aider des familles, des bébés et des réfugiés statutaires à la CRE.

J'anticipe un peu le début de l'année 2019 en vous adressant en mon nom personnel, en celui des membres du Collège et des membres du CORDIS

à chacune et chacun d'entre, tous mes souhaits chaleureux de bonne année et j'espère que vous aurez plaisir à partager ensemble ce moment de vitalité et d'enthousiasme.

Amitiés à tous.